
**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE LAVAL**

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2021

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LAVAL

ÉTATS FINANCIERS

AU 30 JUIN 2021

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires :	
Revenus et coûts des activités	- <i>Annexe 1</i> 15
Revenus et dépenses du bureau d'immatriculation	- <i>Annexe 2</i> 16
Frais d'administration	- <i>Annexe 3</i> 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
La Chambre de Commerce et d'Industrie de Laval,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **La Chambre de Commerce et d'Industrie de Laval** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lussier Labelle, CPA inc.

LUSSIER LABELLE, CPA INC.

Par : Karine Labelle, CPA auditrice, CA

Laval, Québec
Le 25 août 2021

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

	2021	2020
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres	139 311	145 686
Revenus des activités - <i>Annexe 1</i>	2 534 991	1 937 183
Subvention pour le fonctionnement – Ville de Laval	-	83 333
Subvention salariale d'urgence du Canada	132 149	79 324
Subvention – Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	10 000	10 000
Entente de service	6 838	5 313
Revenus d'intérêts	2 202	912
	2 825 491	2 261 751
CHARGES		
Coûts des activités - <i>Annexe 1</i>	2 101 156	1 580 537
Frais d'administration - <i>Annexe 3</i>	571 481	611 952
	2 672 637	2 192 489
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	152 854	69 262
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AFFÉRENTE AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES [note 16] - <i>Annexe 2</i>	-	(85 574)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	152 854	(16 312)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

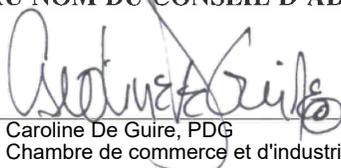
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

	2021			2020	
	Non affecté	Affectations internes [note 11]	Investi en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	146 718	-	87 008	233 726	250 038
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	152 854	-	-	152 854	(16 312)
	299 572	-	87 008	386 580	233 726
Amortissement des immobilisations	28 271	-	(28 271)	-	-
Acquisition d'immobilisations	(40 738)	-	40 738	-	-
Affectations internes	(125 000)	125 000	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	162 105	125 000	99 475	386 580	233 726

BILAN AU 30 JUIN 2021

	2021 \$	2020 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	631 620	467 951
Comptes clients et autres créances [note 4]	138 199	234 612
Subventions à recevoir	375 736	134 620
Charges imputables au prochain exercice	33 195	33 461
Tranche du prêt échéant à moins d'un an [note 5]	21 052	20 238
	1 199 802	890 882
PRÊT À UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF [note 5]	23 647	44 699
IMMOBILISATIONS [note 6]	99 475	87 008
	123 122	131 707
	1 322 924	1 022 589
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer [note 8]	164 775	212 438
Produits reportés	116 339	153 151
Apports reportés [note 9]	615 230	393 274
	896 344	758 863
DETTE À LONG TERME [note 10]	40 000	30 000
	936 344	788 863
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	162 105	146 718
AFFECTATIONS INTERNES [note 11]	125 000	-
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	99 475	87 008
	386 580	233 726
	1 322 924	1 022 589

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Caroline De Guire, PDG
Chambre de commerce et d'industrie de Laval

, administrateur

, administrateur

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LAVAL

7.

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

	2021 \$	2020 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	152 854	(16 312)
Nouveaux apports reportés	1 075 000	763 000
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	28 271	22 660
Apports reportés constatés à titre de produits	(853 044)	(824 720)
Subvention - compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	(10 000)	(10 000)
	393 081	(65 372)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes clients et autres créances	96 413	328 408
Subventions à recevoir	(241 116)	(115 593)
Charges imputables au prochain exercice	266	(12 383)
Fournisseurs et charges à payer	(47 663)	(81 936)
Produits reportés	(36 812)	76 802
	(228 912)	195 298
	164 169	129 926
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(40 738)	(18 338)
Prêt à un organisme sans but lucratif	-	(66 226)
Encaissement du prêt à un organisme sans but lucratif	20 238	1 289
	(20 500)	(83 275)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	20 000	40 000
Remboursement de la dette à long terme	-	(1 230)
	20 000	38 770
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	163 669	85 421
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	467 951	382 530
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	631 620	467 951

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2021

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Laval est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la *Partie II de la Loi fédérale sur les chambres de commerce* et se définit comme un réseau de gens d'affaires voué à la représentation de ses membres ainsi qu'au développement des entreprises lavalloises grâce à son rôle de catalyseur dans la promotion du développement économique et social.

2. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Au cours de l'exercice 2021, l'organisme a changé sa méthode comptable relative à la comptabilisation des revenus de cotisation aux résultats. Au cours des périodes précédentes, l'organisme comptabilisait les cotisations des membres au prorata du nombre de mois écoulé depuis l'encaissement de la cotisation du membre et le solde était présenté dans les produits reportés. L'organisme a maintenant décidé de les comptabiliser aux résultats dès qu'il existe des preuves concluantes d'un accord. La direction estime que la nouvelle méthode est préférable, car il en résulte un traitement plus transparent des revenus puisque les cotisations sont non remboursables et cette méthode correspond à la pratique de l'industrie.

Le traitement rétrospectif de ce changement de méthode comptable aurait diminué les revenus de cotisation de l'exercice 2020 d'un montant de 18 400 \$.

Compte tenu de la non-matérialité des montants en cause, les états financiers comparatifs n'ont pas été redressés rétrospectivement.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations, l'évaluation des subventions à recevoir, des charges à payer, des produits reportés et des apports reportés.

Comptabilisation des produits

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Laval applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits relatifs aux cotisations des membres, au bureau d'immatriculation et aux autres activités sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves concluantes d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix a été établi et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2021

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]**Apports reçus sous forme de biens et services**

Le fonctionnement de l'organisme dépend d'apports reçus sous forme de biens et de services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'organisme ne se procure normalement pas ces biens et services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, les apports reçus sous forme de biens et services ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier et agencement	Solde dégressif	10 %
Équipement de bureau	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Logiciels	Solde dégressif	20 %

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement.

Ventilation des charges

L'organisme a plusieurs projets. Le coût de chacun des projets se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées au projet. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacun des projets, sont assumées en partie par l'organisme.

L'organisme ventile une partie des charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées. Les autres charges de fonctionnement général sont ventilées selon la clé de répartition suivante :

- Coûts des ressources humaines : Au prorata du temps que les ressources humaines allouent au projet.

Instruments financiersÉvaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et autres créances, des subventions à recevoir et du prêt à un organisme sans but lucratif.

Les passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer et de la dette à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2021

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Instruments financiers [suite]

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

4. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2021 \$	2020 \$
Comptes clients	99 208	217 811
Taxes à la consommation	38 991	16 801
	138 199	234 612

5. PRÊT À UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

	2021 \$	2020 \$
Prêt au taux préférentiel majoré de 1,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 870 \$ capital et intérêts, échéant en juillet 2023.	44 699	64 937
Moins : Tranche du prêt échéant à moins d'un an	21 052	20 238
	23 647	44 699

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2021

6. IMMOBILISATIONS

	2021			2020
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Immobilisations corporelles				
Mobilier et agencement	86 500	72 966	13 534	15 038
Équipement de bureau	76 506	73 144	3 362	12 252
Équipement informatique	168 153	140 135	28 018	33 304
Améliorations locatives	1 312	315	997	1 312
	332 471	286 560	45 911	61 906
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	107 455	53 891	53 564	25 102
	439 926	340 451	99 475	87 008

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 250 000 \$, renouvelable annuellement. Elle porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1,5 % et est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances, présentes et futures.

8. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2021 \$	2020 \$
Fournisseurs et frais courus	87 126	111 399
Salaires, vacances, commissions et bonis à payer	77 649	101 039
	164 775	212 438

9. APPORTS REPORTÉS

	Solde au début \$	Montants reçus ou à recevoir \$	Constatés à titre de produits \$	Solde à la fin \$
Gouvernement fédéral - symbiose	-	130 000	160	129 840
Gouvernement provincial - interconnexion	370 940	800 000	756 550	414 390
Ville de Laval - Prox Commerce	12 000	110 000	86 000	36 000
Ville de Laval - Gala Dunamis	10 334	-	10 334	-
Ville de Laval - Salon des PME	-	35 000	-	35 000
	393 274	1 075 000	853 044	615 230

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2021

10. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
	\$	\$
Emprunt de 60 000 \$, sans intérêt ni remboursement avant le 31 décembre 2022. Le remboursement du prêt, au plus tard le 31 décembre 2022, donnera lieu à une radiation de 20 000 \$ du prêt. Autrement, le 1 ^{er} janvier 2023, le prêt sera remboursable sur 36 mois. Le taux d'intérêt sera de 5 %. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025. L'organisme, ayant l'intention de rembourser le prêt avant le 31 décembre 2022, a comptabilisé la radiation de 20 000 \$ dans les produits de subvention et présente la dette à son solde réduit.	40 000	30 000

11. AFFECTATIONS INTERNES

Les états financiers reflètent les affectations internes consenties par le conseil d'administration. Elles se détaillent comme suit :

	Solde au début	Affectation de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$
Orientations stratégiques	-	125 000	125 000

L'organisme ne peut utiliser ces montants d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12. SUBVENTIONS

Certaines subventions sont incluses aux résultats à même les revenus des activités de l'annexe 1. Elles sont reliées aux activités de fonctionnement et leurs sources se détaillent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Subvention du Fonds d'action québécois pour le développement durable	122 907	100 236
Subvention de l'Agence de développement économique du Canada	679 225	-
Subventions du gouvernement provincial	1 066 587	1 259 975
Subventions de la Ville de Laval	156 000	59 333
Subvention du Fonds du Grand Mouvement Desjardins	30 000	-
	2 054 719	1 419 544

D'autres subventions sont présentées directement à l'état des résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2021

13. REDISTRIBUTIONS DES CHARGES

Les salaires et charges sociales reliés aux activités ont été ventilés comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Agent Ecoleader	70 800	74 773
Salon de l'emploi	51 346	68 330
Ré-Activer Laval	240 820	-
Francisation	93 600	148 971
Symbiose	4 708	80 643
Programme Interconnexion	593 322	493 007
Prox Commerce	78 489	-
	1 133 085	865 724

14. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour ses locaux jusqu'au 31 août 2024. Le loyer de base est sujet à une augmentation équivalente à l'indice des prix à la consommation.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	94 750
2023	93 000
2024	93 000
2025	15 500
	296 250

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 30 juin 2021.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs et charges à payer, sa dette à long terme et ses engagements.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entité sont liés aux comptes clients et autres créances et au prêt à un organisme sans but lucratif. L'entité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2021

15. INSTRUMENTS FINANCIERS *[suite]*

Risque de crédit *[suite]*

Pour les autres créances, la société évalue de façon continue les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur la valeur de réalisation estimative des créances.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt variables assujettissent l'organisme à un risque de flux de trésorerie.

16. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

L'organisme a décidé de ne plus gérer le bureau d'immatriculation à partir du 1^{er} mai 2020. Le détail des résultats de ces activités est présenté à l'annexe 2.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LAVAL

15.
Annexe I

REVENUS ET COÛTS DES ACTIVITÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

	2021		2020	
	Revenus \$	Coûts \$	Revenus \$	Coûts \$
Attestation de certificats d'origine	3 249	-	3 047	-
Partenariat	14 776	12 151	783	117
Activités – comité relève	6 778	1 485	909	906
Réseau Express	25 812	3 121	12 480	1 902
Gala Dunamis	53 139	44 376	60 454	12 809
Midis-réseautage	-	-	26 403	9 025
Midis-causeries	17 642	9 227	92 558	41 494
Petits déjeuners	-	-	5 000	750
Projets spéciaux	74 367	-	66 952	-
Agent Ecoleader	122 907	113 907	110 236	99 986
Évolution Laval	195 600	183 920	-	-
MAG	76 393	75 054	142 849	132 715
MAG numérique	21 215	10 067	18 768	1 542
Salons de l'auto	22 300	17 750	64 050	54 138
Cohortes écoresponsables	-	-	40 988	36 645
Salon de l'emploi	150 373	150 373	212 547	182 547
Ré-Activer Laval	679 225	548 725	-	-
Tournoi de golf	21 868	11 098	-	-
Francisation	127 223	95 070	245 447	245 447
Assises annuelles	-	-	33 568	20 492
Colloque	5 700	2 442	-	-
Adéquation	-	-	141	-
Activités de formation	134	-	-	-
Symbiose	63 740	34 640	102 924	102 924
Programme Interconnexion	756 550	691 750	688 388	628 388
Prox Commerce	86 000	86 000	3 000	3 019
Projets emploi-Québec	10 000	10 000	5 691	5 691
	2 534 991	2 101 156	1 937 183	1 580 537
			433 835	356 646

Les surplus générés par les différentes activités permettent d'assumer une portion des frais d'administration présentés à l'annexe 3.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LAVAL

16.
Annexe 2

REVENUS ET DÉPENSES DU BUREAU D'IMMATRICULATION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

	2021	2020
	\$	\$
REVENUS	-	280 841
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales	-	242 510
Assurances	-	3 293
Électricité	-	2 931
Entretien du local	-	8 305
Frais de bureau	-	2 322
Consultants	-	8 131
Formation	-	802
Frais de livraison	-	5 387
Loyer	-	24 705
Sécurité	-	5 317
Télécommunications	-	7 799
Frais de fermeture	-	42 007
Frais bancaires	-	5 884
Amortissement des immobilisations corporelles	-	7 022
	-	366 415
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AFFÉRENTE AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-	(85 574)

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LAVAL

17.
Annexe 3

FRAIS D'ADMINISTRATION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

	2021	2020
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	301 998	328 734
Commissions	2 082	4 678
Assemblées	694	7 959
Assurances	4 016	3 325
Relève	385	652
Congrès	407	689
Consultants et honoraires professionnels	26 490	15 277
Cotisations	3 617	4 278
Dépréciation des comptes clients	20 860	2 455
Déplacements	191	1 353
Entretien et location d'équipement de bureau	13 152	18 710
Envois postaux	1 958	3 276
Formation	595	289
Fournitures de bureau et papeterie	9 961	16 054
Informatique et développement technologique	24 579	28 188
Électricité	7 046	6 523
Loyer	100 000	92 723
Messagerie	263	524
Promotion et publicité	329	22 478
Représentation	500	858
Télécommunications	12 756	12 617
Frais de déménagement	-	10 738
Frais COVID-19	3 986	2 727
Intérêts sur la dette à long terme	-	13
Frais bancaires	7 345	11 196
Amortissement des immobilisations corporelles	19 530	9 363
Amortissement des immobilisations incorporelles	8 741	6 275
	571 481	611 952